

# **COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 DECEMBRE 2009.**

Présents : Mmes V. Ehret, Ch. Merkt , A. Marie Seigeot.

Mrs : F. Busser , Ch. Le Cosquer, D. Hainin , D. Munier , S. Rivière , P. Rougy  
P.Vincent. Roy.

## **Compte-rendu de la séance du 13 Novembre.**

La lecture du compte-rendu permet de remercier les membres du conseil municipal qui ont contribué à l'organisation et au bon déroulement de la manifestation du téléthon, de même qu'à la tournée de Saint Nicolas. On note des échos très positifs.

Par ailleurs le conseil municipal donne jusqu'au 1<sup>o</sup> novembre 2010 pour la mise en conformité des branchements à l'assainissement « non conformes ».

Le compte-rendu est adopté sans autre remarque.

## **Aménagement des entrées du village.**

Le bureau d'études chargé de la maîtrise d'œuvre a communiqué ses premières propositions, avec un chiffrage estimatif , soit 115 000 € HT.

Ce montant comprend un aménagement du carrefour rue d'Héricourt/ rue de la Barrière/ rue du Pâquis, également en plateau surélevé avec des glissières latérales et une structuration de la végétation sur les côtés. Le conseil municipal adopte le principe de cet aménagement qui sécurisera l'arrêt des autobus scolaires et évitera des accélérations intempestives au milieu de la zone d'habitation. Pour les trois entrées routières du village, il approuve l'emplacement prévisionnel des plateaux, mais s'interroge sur leur longueur et sur la surface exacte de chaque aménagement. Par ailleurs l'accord se fait sur la mise en place de lampadaires autonomes bi-énergie côté Argiésans et côté Dorans.

## **Autres travaux envisagés.**

En fonction des possibilités financières , on programme pour 2010 : la réfection de la chaussée rue des Breuils et impasse des Peupliers (partie communale), une installation électrique extérieure à l'église et les travaux de mise en conformité du branchement à l'assainissement du bâtiment de l'école.

Lors des contrôles on s'est aperçu en effet qu'une partie des eaux pluviales du 2 rue de la Source s'écoulait dans la conduite des eaux usées. La remédiation est assez compliquée au vu de la configuration du terrain. La solution retenue consiste en l'installation d'un puits d'infiltration à l'angle sud de la pelouse. Le maire est autorisé à signer le devis présenté par l'entreprise Courtot de Thulay, lequel se monte à 3898 € HT.

Les incertitudes actuelles incitent de toute façon à la prudence pour le budget 2010.

### **Convention ATESAT.**

La convention d'assistance technique fournie à la commune par la DDEA arrive à échéance.

Le conseil municipal approuve le renouvellement de cette convention pour un montant annuel de 237,39 €. Elle prend date dès le 1<sup>o</sup> janvier 2010 et prévoit une assistance à la gestion de la voirie et de la circulation, à la programmation des travaux et à la passation de marchés ; assistance aussi dans les domaines de l'aménagement et de l'habitat.

### **Exploitation forestière.**

Le conseil municipal décide la vente en bloc et sur pied de la parcelle 12 (coupe définitive) et de la parcelle 1 (coupe d'amélioration)

Pour l'affouage le prix est fixé à 9,15 € le stère pour les chablis et le bois à façonner dans la parcelle 12, et à 6 € le stère de rondins pour l'éclaircie des parcelles 5 & 6.

### **Questions diverses.**

Les projets d'aménagement internes dans la salle de classe, suggérés par l'enseignant, demandent un supplément d'information.

Le conseil municipal s'étonne de la propension des habitants du village à abandonner des déchets aux alentours des eco-points, alors qu'une déchetterie est à notre disposition à Châtenois les Forges : la cotisation annuelle est comprise dans la redevance « ordures ménagères » : pourquoi ne pas l'utiliser ? Quel est le but, conscient ou inconscient, de ces infractions ? Le service des gardes nature sera donc sollicité pour identifier et verbaliser les contrevenants.

Le bulletin municipal « l'Echo du Beau Bois » paraîtra comme d'habitude en Janvier. La commission « information-animation » se réunira le mardi 15 décembre à 20h30.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h*